

OBJECTIFS : Maitriser le protocole d'évacuation des personnes à mobilité.

Durée :
1 jour (2 heures).

Lieu de la formation :
En vos locaux.

CONTENU DE LA FORMATION

DURÉE DE VALIDITÉ DE 3 ANS

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif fondamental d'égalité. ○ Code de la construction et de l'habitation. ○ Règlement de sécurité "ERP". ○ Règlement de sécurité "IGH". ○ Code du travail. • Étude de la nature de l'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Typologie des bâtiments (configuration, exigences réglementaires spécifiques). ○ Typologie du personnel et du public (disponibilité, mobilité, capacités cognitives). | <ul style="list-style-type: none"> • Définition des solutions les plus appropriées. • Registre public d'accessibilité dans les ERP. • Notices d'accessibilité et d'évacuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectifs. ○ Cadre réglementaire et documents administratifs. ○ Formalisation des solutions retenues. • Maintien des objectifs et des mesures dans le temps. • Application sur cas pratiques. <p>Évaluation QCM de fin de formation</p> |
|---|--|

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance d'apport théorique et pratique.

Groupe : De 4 à 15 personnes.

Profil du(des) formateur(s) :

Formateur TFP APS agréé ADEF/ CNAPS

Moyens techniques :

Adaptation du cours à votre environnement quotidien.

Prérequis & Public concerné :

Toute personne travaillant en entreprises amenée à recevoir du public.

Modalités d'inscription et tarif indicatif : Tarif : nous consulter. Réponse sous 24 h maximum. Possibilité d'intégrer la formation jusqu'à 48h avant son démarrage.

Pour accéder
au planning des formations :

CLIQUEZ ICI

Pour plus d'informations
ou pour obtenir un devis :

CLIQUEZ ICI
